Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 4-10-2000 et de la publication
le 29-9-2000
Le Maire.

YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2000**
**DELIBERATION N°2000/09/836**

**OBJET : Dénomination de l'Ecole du Centre : Ecole Antoine de Saint-Exupéry.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Urbanisme - Environnement,

CONSIDERANT que la construction d'une école dans une ville constitue un symbole fort puisqu'elle participe de l'avenir que nous bâtissons pour les enfants yerrois,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de dénommer l'école, sise 7 rue de l'Eglise, dont les travaux viennent de s'achever :
***« Ecole Antoine de Saint-Exupéry ».***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

REÇU LE
- 4 OCT. 2000

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE